

21 avril 2017

## INTÉRESSEMENT : RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2016 ET VERSEMENT DE LA PRIME ASSOCIÉE

**Chaque salarié concerné par l'intéressement<sup>1</sup> a reçu un courrier indiquant le montant de sa prime et les choix à faire pour percevoir cette somme à la fin mai 2017. La prime versée repose sur les résultats atteints collectivement par les salariés du CEA en 2016.**

Pour l'exercice 2016, la note totale obtenue pour l'ensemble de l'organisme s'élève à **840 points** (890 points pour l'exercice 2015) pour une valeur cible de 1000 points. Cette note permet de distribuer un montant brut total de **11 832 348 €**, réparti entre **20 384 bénéficiaires**, présents tout ou partie de l'année 2016. Ainsi, pour un salarié à temps plein présent toute l'année 2016, le montant de la prime d'intéressement sera compris entre **421 € et 837 €** bruts en fonction de son niveau de rémunération mensuelle.

### Résultats des six critères principaux et du critère additionnel permettant le calcul de l'intéressement

- **Tenue des jalons** : les jalons 2016, qui concernaient chacun des programmes du CEA ainsi que les activités de soutien des centres, ont été atteints à 85% (89% en 2015). Pour ce critère, la note s'établit à 400 points (400 points en 2015) pour une cible de 500.
- **Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** : avec un taux de réalisation des entretiens annuels de 87,2% (86% en 2015), un taux de réalisation des revues de personnel de 98,2% (98% en 2015) et un taux de suivi des actions décidées en revue de personnel de 77,2% (75% en 2015), la note totale pour ce critère est de 70 points (70 points en 2015) pour une cible de 100.
- **Publications** : avec 4897 publications en 2016 (4908 en 2015) dans des revues à comité de lecture et un facteur d'impact moyen de 4,36 (4,36 en 2015), la note 2016 est de 120 points (120 en 2015) pour une cible de 100.
- **Brevets** : le CEA a déposé, ou co-déposé, 743 brevets prioritaires (753 en 2015) dans ses grands domaines de spécialisation - l'énergie, les technologies pour l'information et la santé, la défense et la sécurité - qui viennent renforcer le portefeuille existant. La note obtenue est de 100 points (100 en 2015) pour une cible de 100.
- **Les ressources externes** : 95,5% (89% en 2015) des prévisions initiales en termes de recettes externes ont été réalisées, ce qui induit une note de 50 points (0 point en 2015) pour une cible de 100.
- **Le solde de gestion 2016** est positif et conduit à une note de 100 points (100 en 2015) pour une cible de 100.
- À ces six critères principaux s'ajoute un **critère additionnel relatif à la sécurité du travail**, basé sur les accidents du travail avec arrêt affectant les salariés CEA. En 2016, avec un taux de gravité de 0,11 (0,12 en 2015), et un taux de fréquence de 4,2 (3,4 en 2015), il n'y a pas de bonus pour l'exercice 2016 (un bonus de 100 points avait été attribué en 2015).

### INFOS PRATIQUES RELATIVES AU VERSEMENT DE LA PRIME

**Jusqu'au 30 avril 2017 inclus, vous pouvez choisir le mode de versement de votre prime d'intéressement** grâce au bouton « *Gérer mon intéressement* » **dans votre espace Sigma**. Vous pourrez, au choix, décider d'un paiement immédiat par virement bancaire, d'un placement sur le Plan épargne entreprise (PEE), ou d'un placement sur le Plan d'épargne retraite collectif (PERco).

**À défaut de réponse, à cette date, cette prime sera versée sur le PEE – Groupe CEA Sécurité (CEA 1).**

Infos pratiques <https://espacesigma.cea.fr/portail/>

Direction de la communication :  
Service Communication interne  
Tél. 01 64 50 10 72

Abonnez-vous et recevez par courrier électronique les communiqués internes.

Pour cela envoyez un message à :  
[Dcom-sci@cea.fr](mailto:Dcom-sci@cea.fr)

<sup>1</sup> Les salariés actifs du CEA (CDI, CDD, doctorants,...) comptant au moins trois mois d'ancienneté dans l'organisme au 31/12/2016 bénéficient du dispositif d'intéressement.